

# Syndicat départemental d'électricité 54

## Procès Verbal du Bureau syndical du 04 juillet 2011

**Le Bureau du syndicat départemental d'électricité, régulièrement convoqué le 30 mai 2011, s'est réuni le 05 juillet 2011 à la Maison des Sociétés de la ville de Pont-à-Mousson. Le quorum étant atteint, le Président a ouvert la séance à 18H25**

Etaient présents :

- 1<sup>er</sup> collègue** : Mme GUEIB Christine MM. Christian ARIES, Jacques FERRARI, Paul JODEL, Daniel LABARRE;  
**2<sup>e</sup> collègue** : MM. Alain BOURGEOIS, Guy DUBOIS, Gilbert MARCHAL, François FRASNIER, Daniel GROSJEAN ;  
**3<sup>e</sup> collègue** : MM. Thibault BAZIN, Maurice MARTIN, Etienne THIL ;  
**4<sup>e</sup> collègue** : MM. Michel MARCHAL, Bernard DROUIN, Ennio BAZZARA,

Etaient Excusés :

- 1<sup>er</sup> collègue** : M. Jean-Louis GOBERT  
**2<sup>ème</sup> collègue** : M. Luc BINSINGER

Pouvoirs :

- 1<sup>er</sup> collègue** : M. Serge PERREIRA DA SILVA à Daniel LABARRE  
**2<sup>e</sup> collègue** :  
**3<sup>e</sup> collègue** :  
**4<sup>e</sup> collègue** :

Nombre	
de délégués en exercice :	21
de présents :	16
de votants :	17

### **1) Rapport annuel d'activités 2010 du concessionnaire E.R.D.F. (distribution) et d'EDF (tarif régulé):**

Le cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire E.R.D.F. et E.D.F (pour la fourniture relevant du service public de la distribution d'électricité) doivent élaborer avant le 30 juin 2011 leur rapport d'activité relatif au service public de la distribution publique de l'énergie électrique concernant l'année d'exploitation 2010. Ce rapport a été présenté lors de la réunion de bureau

Cette première partie a été commune avec la commission départementale consultative du service public de l'électricité constituée de membres de notre bureau et de représentants de structures représentatives des usagers : des associations de consommateurs (C.L.C.V., U.D.A.F., Familles Rurales) ; les 3 chambres consulaires (Industrie et commerce, Métiers, Agriculture) et l'association des Maires. Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, ERDF et EDF ont présenté le rapport annuel d'activité relatif à la concession du service public de la distribution publique de l'énergie électrique sur le périmètre du SDE54 concernant l'année d'exploitation 2010. Sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport annuel d'activité du concessionnaire ERDF et EDF, le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activité du concessionnaire pour l'année 2010 téléchargeable sur le site du SDE54 ([www.sde54.fr](http://www.sde54.fr) rubrique « *Le SDE54/compte rendu activité* »). Le rapport susvisé sera transmis à l'ensemble des EPCI adhérents du SDE54.

### **2) Délibération sur le procès-verbal de la réunion de bureau du 04/07/2010 :**

Sur proposition du président et entendu son rapport, le Bureau a approuvé à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du bureau syndical du 05/07/2010, téléchargeable sur le site du SDE54 ([www.sde54.fr](http://www.sde54.fr) « *Le SDE54/organisation SDE54* »)

### **3) Rapport annuel d'activités 2010 du syndicat :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (L5211-39), notre syndicat élabore son compte rendu d'activité qui a été présenté au bureau pour l'année 2010. Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité, le bureau ADOPTE à l'unanimité, le rapport d'activité du SDE54, téléchargeable sur le site du SDE54 ([www.sde54.fr](http://www.sde54.fr) « *Le SDE54/ compte rendu activité* ») en vue de sa présentation au prochain comité syndical. Le rapport susvisé sera transmis à l'ensemble des EPCI adhérents du SDE54.

### **4) Informations sur les redevances R1 et R2 définitives de 2011 :**

Le montant définitif de la redevance de concession (Redevance R1 et redevance R2) versée par ERDF est désormais connu. Le Président informe le bureau des montants définitifs pour 2011 :

- La part R1-2011 de la redevance de concession s'élève finalement à 278 186 € dont 76 259.48 € seront reversés aux 30 EPCI du SDE54.
- La part R2-2011 de la redevance de concession s'élève à 1 158 470.81 € au bénéfice de 167 collectivités.
- Des dossiers R2-2010 ont été rattrapés en accord avec les services d'ERDF pour le compte de 7 collectivités pour un montant de 14 582.43 €

## **5) Information sur la situation financière du syndicat**

Le Président fait le point sur la situation financière du SDE54.

Les Principales recettes ont été recouvrées : l'enveloppe ART8 pour 528 686.67 €, l'acompte de la redevance R1 (274 847.10 €), la redevance R2 (1 174 777.35 €).

Pour les dépenses, seulement 157 247.59 € ont été versés au titre des dossiers ART8 dont le programme 2009 n'est pas encore soldé.

Les redevances de concession ont été versées aux EPCI. La situation financière du SDE54 montre un excédent à mi-exercice de 863 814 € conforme aux simulations et permettra d'honorer les engagements comptables relatifs aux versements des fonds ART8.

## **6) Bilan des versements de la subvention ART8**

Le Président rappelle que les modalités de calcul de la subvention ART8 ont été modifiées par le comité du 31/01/2011, le taux étant désormais modulable chaque année en fonction du montant des travaux déposés par les collectivités et des possibilités budgétaires du SDE54. Ce taux est susceptible d'évoluer à la hausse en fonction des évolutions financières constatées sur les programmes.

Un bilan intermédiaire a été présenté au bureau au vu des modifications apportées aux dossiers par les collectivités ou des opérations qui seraient reportées voire annulées.

Les simulations à mi-exercice prévoient 768 127 € à verser en 2011, volume qui devrait diminuer vu des annulations de dossiers qui devraient intervenir avant la fin d'année. Les disponibilités financières du SDE54 consacrées à l'ART8 s'élèvent en 2011 à 716 000 €, le Président indique donc qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter le taux de 15% fixé pour les années 2010 et 2011 à ce stade de l'exécution desdits programmes. Il conviendra de se positionner en fin d'exercice au vu des résultats constatés.

## **7) Délibération sur la mise à jour des dossiers 40 % des programmes 2009, 2010 et 2011 :**

Les mises à jour des programmes ART8 pour 2009, 2010 et 2011 ont été présentés au bureau.

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur approuvé par le Comité syndical du 05 mai 2008, qui précise que c'est le bureau du SDE 54 qui élabore la liste des travaux de mise en technique discrète des réseaux d'électricité bénéficiant d'une subvention au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, sur proposition du président et entendu son rapport, le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE la mise à jour de la liste du programme 2009, 2010, 2011 des travaux bénéficiant d'une subvention ART8. ;

Il est rappelé que suite aux évolutions des modalités de calcul des subventions ART8, une partie des dossiers du programme 2010 bénéficient d'un taux de subventionnement fixe de 40% et les autres ainsi que les dossiers du programme 2011 bénéficient d'un taux modulable de 15% qui pourra être révisé à la hausse en fonction des crédits disponibles en fin d'année. Le bureau DECIDE que le taux de 15% n'est pas modifié vu les engagements comptables constatés et les disponibilités financières du SDE54. Le bureau PRECISE que le chiffrage des travaux sont des estimations susceptibles d'évoluer à + ou - 10% près, et que les subventions seront versées, dans cette limite, sur la base des montants définitifs sans nouvelle délibération. Toutefois, si cette hausse n'excède pas la valeur de 1000 €, ce seuil des 10% ne s'appliquera pas et la subvention sera versée également sans nouvelle délibération. Cette délibération modifie celle du 31 janvier 2011.

Les programmes ART8 mis à jour sont téléchargeable avec le présent PV sur le site du SDE54 ([www.sde54.fr](http://www.sde54.fr) « Le SDE54/organisation SDE54/Procès verbaux du Bureau »).

## **8) Information sur le programme de résorption des postes tours :**

La liste des postes de transformation « Cabines Hautes » en cours de suppression a été présentée par ERDF :

<b>Territoire de Lorraine 3 Frontières</b>		
<b>Commune</b>	<b>Nom du poste</b>	<b>Etat d'avancement au 01/06/2011</b>
HERSERANGE	LA FOLIE	TX programmés entre 06 et 07/2011
HAUCOURT MOULAIN	MOULAIN	TX programmés entre 09 et 11/2011
BATILLY	PARADIS	TX programmés entre 08 et 09/2011
BASLIEUX	CITE DE DONCOURT	TX programmés entre 06 et 07/2011
MANCIEULLES	MANCIEULLES	TX programmés entre 06 et 07/2011
CONS LA GRANVILLE	MONLEAU	TX programmés entre 07 et 09/2011
ST AIL	ST AIL	Etudes en cours
MONT BONVILLERS	PONT	Etudes en cours
<b>Territoire de Nancy Lorraine</b>		
<b>Commune</b>	<b>Nom du poste</b>	<b>Etat d'avancement au 01/06/2011</b>
BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	EDF1	Nouveau Poste installé, Dépose en cours Devis SNCTP Dépose réalisée.
NEUFMAISONS	VILLAGE	En attente accord Mairie sur Art 8.(D323/027274)
BERTRICHAMPS	Lot Les Sapins	Terminé
FONTENOY-LA-JOUTE	VILLAGE	Piquetage réalisé le 09 mai, date début travaux le 16/05/2011

**9) Information sur les évolutions relatives aux modalités de raccordement à la charge des collectivités : barème de raccordement V3 ;**

ERDF a fait le point sur les évolutions du barème de facturation des raccordements électriques modifié par la loi GRENELLE 2. Ces évolutions viennent alléger les charges financières des collectivités pour des raccordements qui occasionnaient un renforcement du réseau. Un document de synthèse est téléchargeable sur le site du SDE54 ([www.sde54.fr](http://www.sde54.fr) « Le SDE54/ Raccordement au Réseau/Modalités de Raccordement »).

**10) Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :**

Sur proposition du président et entendu son rapport, le Bureau, après en avoir délibéré, conformément à la demande de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, à l'unanimité, PREND ACTE de la partie du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par M. le Préfet consacré aux syndicats d'électricité aboutissant notamment à la dissolution à terme de 4 syndicats primaires si leurs communes intègrent le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre (Syndicat du Saintois, Syndicat du secteur de Pont-à-Mousson, SIVU du canton de Badonvillers et SIVOM de Natagne et Mauchère) ; ATTIRE l'attention de M. le Préfet sur les modalités de calcul des redevances R1 et R2 permettant le financement des syndicats qui comprennent des coefficients multiplicateurs progressifs liés au regroupement de population ; DEMANDE que le SISCOELB soit maintenu en tant que tel y compris avec les communes de Thil et de Villerupt car son remplacement par les 5 intercommunalités prévues ferait perdre aux 127 communes une partie de l'effet des coefficients multiplicateurs progressifs évoqués ci-dessus et, paradoxalement, alourdirait le fonctionnement du syndicat départemental avec ... 5 structures qui se substitueraient à 1.

**11) Informations diverses :**

- Rencontre avec l'entreprise VOLTALIS : Le Président informe l'assemblée d'une rencontre entre le SDE54 et la société VOLTALIS à LONGLAVILLE. Cette société propose la pose gratuite d'un module (BLUEPOD) permettant de couper quelques minutes les installations de chauffage et de chauffe-eau électriques aux heures de pointes. VOLTALIS a un marché avec le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) chargé de l'équilibre entre l'offre et la demande sur les réseaux électriques. La société promet des économies d'énergie pour les utilisateurs et leur donne accès à leur courbe de charge électrique sur un portail Internet.

- Compteur LINKY : ERDF et EDF présente le nouveau compteur communiquant LINKY dont les fonctionnalités permettront des mises à jour tarifaires, interventions à distance (ré-enclenchement, coupure du disjoncteur). Le Président rappelle la gratuité pour l'utilisateur du renouvellement des compteurs et une note de la FNCCR sur la propriété des compteurs qui revient aux collectivités dans le cadre des ouvrages concédés. Une démonstration du compteur est proposée aux membres du bureau et vient clore la séance.

**Christian ARIES**